



L'école des métiers de l'information

TREMLIN PHOTO DE L'EMI-CFD

Règlement 2007

Objet : Organisation du concours dit « Tremplin Photo de l'EMI-CFD »

Article 1 -

En 2007, l'EMI-CFD, centre de formation aux métiers de la presse situé 7/9, rue des Petites Ecuries 75010 Paris 10^e a décidé de professionnaliser la pratique d'un(e) jeune photographe, ci-après dénommé(e) le ou la « candidat(e) », par l'attribution d'une place dans la formation de Photojournaliste de l'Ecole pour une durée de 6 mois (prix d'un montant de 11 300 Euros). Ce prix est également doté par Objectif Bastille en matériel photographique numérique Canon (boîtier type MarkIII, zoom Canon 17-40 /4 USM L, zoom Canon 70-200/2.8 L IS USM, flash Canon 580 EX et deux cartes compact Flash Extrême III de 2Go.) Les deux dotations du Tremplin Photo sont incessibles et indissociables.

Article 2 - Objet

Le Tremplin Photo de l'EMI-CFD est attribué sur présentation d'un dossier constitué des documents et des travaux énoncés à l'article 5, à un(e) photographe francophone sans aucune condition de nationalité, désireux(se) de professionnaliser sa pratique en tant que photojournaliste.

Article 3 - Organisation

La candidature est gratuite.

Le dossier de candidature doit être envoyé par le candidat, au plus tard le 21 juillet 2007, le cachet de la poste faisant foi, ou déposé à l'adresse suivante :

TREMLIN PHOTO
EMI-CFD
7/9 RUE DES PETITES-ECURIES
750010 PARIS
FRANCE

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site de l'EMI-CFD :
www.emi-cfd.com/tremplin-photo

ATTENTION : Les dossiers de candidature ne seront pas retournés aux candidats sauf sur demande expresse accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur. Ils pourront également être retirés sur place à partir du 22 septembre 2007.

Les candidats pré-sélectionnés seront invités à se présenter devant le jury entre le 23 et le 27 juillet 2007. Les candidats qui ne se présenteraient pas à cette convocation seront éliminés. Le lauréat s'engage à suivre régulièrement et dans son intégralité la formation d'une durée de 6 mois dans les conditions du règlement intérieur de l'école. (Le Tremplin photo ne garantit pas l'hébergement du lauréat à Paris).

Le lauréat s'engage à être présent à la 19^e édition du Festival International du Photojournalisme "Visa pour l'Image » de Perpignan, le vendredi 7 septembre 2007 au soir pour l'annonce officielle du prix qui lui sera remis par un représentant de l'EMI et de la société Objectif Bastille.

Le lauréat se verra remettre une attestation d'inscription à la formation de photojournaliste de l'EMI-CFD (montant de ce prix : 11 300 euros) ainsi qu'un bon en matériel photo Canon par Objectif Bastille. L'équipement sera remis au lauréat lors d'une cérémonie parisienne avant l'entrée en formation.

Le lauréat autorise la présentation des photographies réalisées dans le cadre de sa participation au Tremplin Photo, à l'occasion de tout événement de communication lié au Tremplin Photo quel que soit le support et sans limite de durée.

Le lauréat s'engage à céder les droits d'utilisation et de reproduction de trois photographies à l'EMI-CFD et à Objectif Bastille, ainsi qu'un portrait de lui, pour la communication inhérente au Tremplin Photo quel que soit le support et sans limite de durée. Il s'engage également à céder les droits de trois photos réalisées dans la cadre de sa formation à ces derniers sans limite de durée.

En 2007, *Réponses photo* soutient le Tremplin Photo de l'EMI-CFD. Le titre publiera un portfolio d'un reportage réalisé par le lauréat durant sa formation au printemps 2008. Le lauréat accepte cette publication, dont il ne discutera pas des termes avec la rédaction. Le lauréat s'engage à permettre une éventuelle présentation de son travail sous forme d'exposition ou de soirée de projection à la Maison des photographes ou dans tout autre lieu dédié à la photographie, sous la responsabilité de l'ANJRPC-FreeLens, également partenaire du Tremplin Photo 2007, ainsi qu'à l'occasion de la 20^e édition du Festival International du Photojournalisme "Visa pour l'Image-Perpignan" qui aura lieu les deux premières semaines de septembre 2008.

Article 4 - Jury

Le jury est constitué du Directeur de l'EMI-CFD, de responsables de la formation photojournaliste de l'EMI-CFD et de professionnels de l'image et de la presse. Il attribuera le prix en fonction des qualités professionnelles du candidat, des photographies envoyées et de la pertinence et de l'originalité de son projet professionnel. Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité à l'issue des délibérations. Sa décision est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer de prix s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées ne justifient pas l'attribution de celui-ci.

Article 5 - Modalités de candidature

Les candidats devront envoyer ou déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- 1- le formulaire de candidature signé,
- 2- la photocopie d'une pièce d'identité,
- 3- un engagement sur l'honneur à suivre la formation à Paris dans son intégralité,
- 4- trois séries de travaux photographiques dont deux au moins répondant à une démarche journalistique ou documentaire. Chaque série étant composée de 15 photographies légendées (maximum) et accompagnée d'un texte de présentation de 1500 signes. Les photos seront déposées sous forme de tirage papier ET support numérique. (voir format accepté).

NB : aucune mention de l'identité du candidat ne doit être apparente sur les tirages photographiques ni sur les textes d'accompagnement pour respecter l'anonymat des dossiers. Les photographies pourront être numérotées.

5 – Le synopsis d'un projet photographique de type journalistique en 1500 signes maximum en deux exemplaires dont un anonyme.

6- une lettre de motivation du candidat comportant un descriptif de son parcours et de son projet professionnel en 1500 signes maximum en deux exemplaires dont un anonyme.

Formats acceptés pour les images :

- Format des tirages papier : libre
- CD aux caractéristiques suivantes:
 - Champs IPTC renseignés (légendes et copyright),
 - Format JPEG exclusivement (formats TIFF et EPS exclus),
 - Format maximum par image : 3 Mo.

NB : les CD ne répondant pas aux caractéristiques techniques citées ci-dessus seront éliminés de la compétition.

Les CD doivent être nommés du nom du candidat, ainsi que chaque fichier images par ailleurs numérotés. Ces données techniques permettront une identification précise du candidat ainsi que la projection de ses images au jury, dans l'ordre qu'il aura déterminé.

7- éventuellement l'original ou la copie de publications presse.

Article 6 - Responsabilité

L'EMI-CFD se réserve expressément le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution du Tremplin Photo au titre du présent règlement.

Article 7 - Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de ce Prix a été déposé auprès de Maître Jacques Augeard, huissier de justice 7, place Félix Eboué 75012 Paris.

Ce règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande à l'EMI-CFD. Seul le droit français est applicable au présent règlement. Seule la version du règlement établie en langue française fait foi en cas de litige.